

AVS : une vraie titularisation, pas une vie dans la précarité

En 2013, nous avons obtenu une première victoire avec l'annonce d'une prochaine titularisation des AVS qui avaient atteint la fin de leurs 6 ans de contrat. Ceux-ci ont été prolongés d'un an en l'attente de la mise en œuvre de cette promesse. Nombreux sont les AVS qui ne remplissaient pas les conditions pour envisager d'être titularisés (tous ceux qui ont commencé par être AED avant d'être AVS, ceux dont les contrats n'atteignaient pas 6 ans...). **Les conditions de titularisation sont maintenant connues et elles ne répondent absolument pas à nos revendications. En créant le contrat d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), le ministère propose la précarité à vie. Nous exigeons des emplois statutaires, à temps plein, qui ne soient pas rémunérés en dessous du salaire minimum de la fonction publique.**

*Le 4 décembre 2014,
dans mon établissement*
je vote SNES-FSU*

**pour agir, tous ensemble,
pour que ça change... vraiment !**

* (vote possible à partir d'un ordinateur personnel du 27 novembre au 4 décembre)

Adhésion annuelle: 38€
Coût réel après crédit d'impôt: 13€

Propositions du ministère

Ces nouveaux contrats d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) seront fondés sur des diplômes de niveau V, soit CAP ou BEP.

La quotité horaire de travail correspondra à l'horaire de classe de l'élève, soit 24 à 27h par semaine.

Rémunération : environ 1 185 € par mois.

Revendications du SNES-FSU

Nous exigeons un recrutement et une reconnaissance au niveau baccalauréat pour garantir aux élèves un suivi de qualité et aux AVS un salaire et une progression de carrière dignes de ce nom.

C'est l'installation d'une nouvelle catégorie de personnel dans la précarité à vie. Nous voulons des emplois à temps plein !

Aucun salaire en dessous du SMIC ! Refusons de vivre dans la précarité.

AED : pour un véritable statut d'étudiant-surveillant

Depuis des années, le SNES-FSU dénonce et se mobilise contre la précarité des contrats d'AED et les pressions locales qu'ils subissent :

- Nombreux contrats non renouvelés au mois de juin sans aucune justification
- Non respect des droits à la formation (200 h pour un temps plein ou 100 h pour un mi-temps) ou octroi au compte-gouttes de ces heures avec justifications systématiques
- Non renouvellement des contrats des femmes enceintes ou des collègues malades alors qu'il s'agit de droits reconnus par le droit du travail depuis le début du XX^{ème} siècle.
- Réquisition lors des journées de solidarité ou des journées de rattrapage du calendrier scolaire alors que les AED sont annualisés et ne doivent donc pas effectuer ces heures qui s'ajoutent à leur temps de service...

Face à la précarité de leurs contrats, les AED peuvent difficilement se défendre et dépendent de la capacité d'agir des sections syndicales locales et de la mobilisation des collègues enseignants dans leurs établissements. Il est urgent d'obtenir un statut permettant de concilier la réussite des études et l'encadrement des élèves.

*Le 4 décembre 2014,
dans mon établissement*
je vote SNES-FSU*

**pour agir, tous ensemble,
pour que ça change... vraiment !**

* (vote possible à partir d'un ordinateur personnel du 27 novembre au 4 décembre)

Adhésion annuelle: 38€
Coût réel après crédit d'impôt: 13€

Nos revendications pour les AED

**Il est temps d'obtenir de réelles avancées pour les AED.
Le SNES s'engage à agir dans ce sens, pour obtenir...**

La création d'un statut d'étudiant-surveillant (28h hebdo payées temps plein).

La création de postes d'AED pour en finir avec le sous-encadrement en vie scolaire.

Une meilleure rémunération et l'attribution de la prime ZEP.

Le recrutement et la gestion par le rectorat pour assurer plus de transparence et soustraire les personnels à l'arbitraire local.

La fin de la précarité, avec des contrats de 3 ans et l'obligation de justifier le non renouvellement du contrat.

Une attribution systématique des 200h de droit à la formation pour favoriser la poursuite des études et préparer une véritable insertion professionnelle.

L'extension du droit à absence pour concours ou examens à 5 jours au lieu de 2 actuellement (en plus du droit à la formation).

***C'est le moment de se syndiquer
pour agir, tous ensemble,
pour que ça change... vraiment !***